



Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis-rapport municipal n° 26/2016 – Réponse au postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 11 janvier 2017 à 19h45 en salle 3 de la Maison de Commune.

Elle était composée de :

Mesdames, Messieurs :

Christian Anglada, président-rapporteur
Jean-François Treyvaud
Nathalie Demarta
Serge Overney
Jean-Sébastien Fornerod
Anne Lachat Baechler

Monsieur Eric Mamin était excusé.

La commission s'est réunie en présence de Messieurs Alain Grangier, Syndic et délégué municipal, Victor Béguelin, Chef de service et Hervé Richoz, Chef du secteur voirie. Ils sont remerciés pour leur disponibilité et les informations transmises.

Informations de la Municipalité et de l'administration communale

Après les présentations d'usage et en tant que représentant de la Municipalité, Monsieur Grangier annonce en préambule le prochain dépôt d'un préavis municipal en vue de l'aménagement de la déchetterie. Il importe en effet d'optimiser l'espace de la déchetterie, notamment du fait que le SIGE ne prendra plus en charge les déchets spéciaux. Il passe ensuite la parole à Messieurs Béguelin et Richoz qui complètent les réponses données dans le préavis-rapport municipal.

Ressourcerie

La première partie du postulat de Monsieur Fornerod, relative à la ressourcerie, est acceptée. La Municipalité prend en compte que, selon l'expérience de Montreux, un tel aménagement génère un surplus de travail et nécessite un espace dédié. Ces éléments sont intégrés dans le projet de réaménagement de la déchetterie, basé sur un nouveau système de gestion des flux. Un plan de situation présentant les aménagements prévus est distribué aux commissaires. La ressourcerie y figure à côté du local du gardien. Ces aménagements nécessitent la mise en place d'un système de contrôle et de régulation des entrées par carte magnétique. En effet, seul – ou même avec un aide les jours d'affluence – l'employé de la déchetterie n'est pas en mesure à la fois d'assurer le bon tri des objets amenés à la déchetterie et de contrôler si les personnes présentes sont bien domiciliées sur la commune. Ainsi, si ce système de contrôle par carte magnétique est accepté prochainement, il permettra la création d'une ressourcerie encore cette année. Sinon, ce projet se verra reporté à 2018.

Centre de réparation

La deuxième partie du postulat de Monsieur Fornerod, relative au centre de réparation, n'est pour sa part pas acceptée, pour plusieurs raisons. D'une part, un tel centre nécessiterait des locaux plus vastes, avec un atelier et des outils, dans une espace qui n'est pas disponible sur la surface actuelle de la déchetterie. D'autre part, les réparations effectuées dans un tel centre devraient se voir effectuées par du personnel qualifié, et les objets en ressortant le seraient sous la responsabilité légale de la Commune. Un tel projet n'est pas imaginable avec les ressources actuelles de la commune. Par ailleurs, il existe des institutions privées, telle que par exemple La Bonne combine, dont il convient de faire connaître l'activité. La Municipalité propose de soutenir le cas échéant une initiative citoyenne qui – comme le propose Monsieur Fornerod - mettrait des professionnel-le-s bénévoles à disposition pour une telle activité, avec une vocation plutôt régionale. Enfin, il convient de relever que selon les observations faites par l'employé communal de la déchetterie et le responsable du secteur, les objets déposés ont souvent été déjà réparés ou ont fait l'objet de tentatives de réparation. Monsieur Richoz précise encore que si la réparation d'appareils électriques est interdite pour des raisons de sécurité, celle des appareils électroniques l'est aussi, mais pour des raisons de protection des données.

Questions et remarques des commissaires à la Municipalité

Suite à cette précision et afin de ne pas engager la responsabilité de la Commune, un commissaire propose qu'un panneau d'affichage soit mis à disposition des personnes qui auraient des appareils électriques ou électroniques à donner. Elles pourraient ainsi l'annoncer sur ce panneau d'affichage à l'intérieur de la déchetterie et les personnes venir chercher les appareils en dehors de celle-ci. Cette proposition est retenue par Monsieur Béguelin qui pourra rapidement faire installer un tel panneau.

Un autre commissaire rappelle que les habitant-e-s de notre commune paient déjà pour la plupart des appareils et certains emballages une taxe (TAR) qui assure par le biais des commerces la reprise et le traitement des objets en fin de vie (électroménager, électronique, PET, etc.). Il propose que cette information soit rendue bien visible à la déchetterie, même si elle apparaît – mais noyée parmi bien d'autres informations - sur la documentation envoyée aux habitant-e-s de la commune. Un affichage ad hoc bien visible permettrait d'encourager le retour d'un maximum de ces objets dans les commerces lorsque les habitant-e-s font leurs courses, plutôt que de les apporter à la déchetterie. D'une part, comme relevé plus haut, celle-ci est se trouve limitée dans sa surface et atteint ses limites de capacité de stockage. D'autre part, le dépôt de ces objets à la déchetterie plutôt que dans les magasins occasionne des coûts à charge de la collectivité, alors que les consommateur-trice-s ont déjà payé ce service lors de l'achat dans les commerces.

Les commissaires remercient le Syndic et les collaborateurs de la commune pour leur disponibilité et les informations apportées. Ils poursuivent la discussion après leur départ.

Discussion entre les commissaires

Le postulant comprend les arguments de la Municipalité concernant le centre de réparation et se dit satisfait de savoir qu'elle soit favorable à la création d'une petite ressourcerie, ceci pour autant que le prochain préavis sur les aménagements de la déchetterie soit accepté.

Les commissaires apprécient l'ouverture de la Municipalité à cette proposition de création d'une ressourcerie, ceci en tenant compte des contraintes d'ordre, d'espace à disposition et de police à assurer pour le bon usage de la déchetterie de La Faraz.

Vote

Le Préavis-rapport municipal est soutenu à l'unanimité des commissaires présents.

Conclusions

La commission vous demande, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir accepter la réponse du Préavis rapport municipal N° 26 / 2016 au postulat de Monsieur Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants ».

Christian Anglada
Président-rapporteur



VILLE DE
LA TOUR - DE - PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS-RAPPORT MUNICIPAL N° 26/2016

le 14 décembre 2016

Concerne :

Réponse au postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis-rapport a pour but de répondre au postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) concernant le partage et la récupération des objets encombrants à la déchèterie de la Faraz ainsi que la création d'un centre de réparation pour les objets détériorés.

2. Historique

Lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2015, M. Jean-Sébastien Fornerod déposait un postulat intitulé « Partage et récupération des objets encombrants ». Suite à son développement, plus d'un cinquième des membres de l'assemblée a soutenu la demande de renvoi à une commission de prise en considération. Cette dernière a siégé le 30 septembre 2015 et par 4 voix pour et 3 abstentions, propose la prise en considération du postulat.

3. Postulat

Ci-dessous, le développement du postulat de Monsieur Jean-Sébastien Fornerod, « *Partage et récupération des objets encombrants* » :

« *Nous sommes représentants d'une commune soucieuse de l'environnement et du recyclage de nos produits.*

Notre déchetterie est un exemple de qualité mais tout ce qui est à traiter nous est facturé pour le transport et le traitement.



C'est pourquoi, nous pourrions rendre service aux consommateurs qui veulent éviter le gaspillage et mettre à disposition ce qui est encore utilisable.

Je demande donc à Municipalité d'étudier la possibilité de mettre un emplacement, à la déchetterie, qui permettrait de déposer les objets encombrants pour donner la possibilité aux habitants de notre commune, et même des communes avoisinantes, de pouvoir récupérer du matériel encore en bon état et ainsi éviter le gaspillage. Nous pourrions éventuellement utiliser les containers loués pour la démolition du Collège courbet.

De plus, je demande également que la Municipalité envisage de créer un centre de réparation pour les objets détériorés et de mettre du personnel qualifié à cet effet. Cela donnerait la possibilité à des bénévoles motivés de venir donner un coup de main et cela pourrait permettre aux jeunes d'acquérir une formation indispensable dans leur avenir.

Une commune qui prend soin de son environnement tout en ouvrant pour des formations utiles dans l'anti-gaspillage est une commune intelligente et ouverte sur notre avenir commun.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour sa prise en considération. ».

4. Réponse au postulat

Le postulat présente deux demandes. Le postulant sollicite deux choses. Premièrement, la mise à disposition d'un emplacement à la déchèterie pour que les usagers puissent déposer les objets encombrants afin de donner la possibilité à d'autres de pouvoir récupérer du matériel encore en bon état et, deuxièmement, envisager la création d'un centre de réparation des objets détériorés avec du personnel.

a. Emplacement ressourcerie

Concernant le premier point, il s'agirait d'aménager un emplacement que l'on dénomme aujourd'hui « ressourcerie », telle que certaines déchèteries en possèdent, soit un endroit où déposer du mobilier uniquement réutilisable, voire également des livres. Les objets électriques sont prohibés pour des raisons de sécurité. Créer une ressourcerie demande une certaine organisation, soit la mise à disposition d'une surface destinée à cet effet, avec les mesures de sécurité que cela comporte. De surcroît, cela engendre un coût lié à la surveillance et au rangement, estimé à 1 heure ETP (effectif à temps plein) minimum par jour.

Dans les premières années d'exploitation de la déchèterie de la Faraz, un espace et un container avaient été mis à disposition pour récupérer des objets réutilisables. L'expérience ne fut guère concluante, du fait de l'accès ouvert à la déchèterie (sans carte magnétique ni barrière). En effet, des personnes aussi bien de La Tour-de-Peilz que de l'extérieur s'introduisaient à la déchèterie uniquement pour récupérer du matériel, importunant parfois fortement les usagers. Une ressourcerie peut être exploitée seulement dans une déchèterie munie d'un contrôle d'accès systématique (cartes magnétiques), ce qui n'est pas encore le cas pour l'instant à la Faraz.

Aussi, au vu de l'attrait toujours plus grand pour la déchèterie, suite à l'introduction de la taxe au sac notamment, les surfaces disponibles diminuent.



Une réorganisation à l'intérieur est prévue au début de l'année prochaine avec un nouvel accès qui sera réalisé en fin de cette année (voir plan en annexe). Il est également prévu, au budget 2017, un montant destiné à la pose d'une barrière avec lecteur à cartes magnétiques.

Dès lors, si la réorganisation de la déchèterie et la pose d'un dispositif de contrôle au moyen de cartes magnétiques, afin de pouvoir contrôler les entrées, peuvent être réalisés en 2017, une petite ressourcerie à l'essai sera créée et dimensionnée selon les surfaces à disposition.

b. Centre de réparation

Cette demande, bien que louable, ne peut malheureusement pas être prise en considération, car elle requiert un engagement très important, aussi bien en locaux, en personnel, qu'en gestion générale.

Après des années d'observation, plus particulièrement encore depuis le dépôt du postulat de M. Fornerod, les collaborateurs travaillant à la déchèterie ont constaté que plus de 90 % des objets destinés à l'élimination ont déjà été réparés une, voire plusieurs fois, avant d'être jetés.

Créer un centre de récupération nécessite, d'une part, un local adéquat et facile d'accès, dont la commune ne dispose pas actuellement et, d'autre part, d'employer du personnel qualifié ; cela réclame une logistique que la Commune n'a pas.

Bien que ce type d'objets ne soit pas à l'ordre du jour en ce moment, une solution intercommunale avec le périmètre de gestion Gédériviera pourrait éventuellement être étudiée et envisagée à l'avenir. Là également, il y aurait lieu de définir l'emplacement d'une ressourcerie et la Commune qui pourrait recevoir et superviser cette activité.

Nous relevons que beaucoup d'associations caritatives et fondations dans le canton offrent ce type de prestations.

Aussi, pour exemple, le périmètre du nord vaudois STRID dans la plaine d'Yverdon, a pu, dans sa nouvelle déchèterie, mettre des locaux à disposition pour une ressourcerie et un centre de réparation ; tous les deux sont cependant gérés de A à Z par la Fondation Bartimée.

Après étude et réflexion et au vu de ce qui précède, nous ne pouvons pas répondre favorablement à la deuxième demande du postulat.

5. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis-rapport municipal N° 26/2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



décide :

- de prendre acte que le présent préavis-rapport répond au postulat de M. Jean-Sébastien Fornerod (UDC) « Partage et récupération des objets encombrants ».

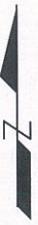


Annexe : plan

Délégué municipal : M. Alain Grangier

Adopté par la Municipalité le 21 novembre 2016





ACCES PROJETE

PLAN DE SITUATION Echelle : 1: 500

établi sur la base des données cadastrales
UTP-1609-ac-Trav-Ordure-Faraz-Sit_Ortho.dwg

La Tour-de-Peilz, le 14 novembre 2016

